# LES SÉNATEURS AUSSI : CHARITÉ BIEN ORDONNÉE…



Photo : https://www.senat.fr/fileadmin/phototheque/

En rédigeant mon précédent billet je me demandais si les sénateurs jouissaient eux aussi de l'indemnité de frais d'obsèques que se sont octroyée leurs homologues du Palais Bourbon. Je me suis dit que, voyant les propositions de loi passer devant leur pupitre, quand ils ont repéré celle concernant les frais d'obsèques, ils ont dû se dire : " Pourquoi pas nous ? ". Ma supposition était bonne mais je l'avoue humblement, je n 'ai pas poussé la réflexion plus loin… quand le **Canard enchaîné** d'hier (21 mars 2018) s'est lui aussi penché sur la question. Certes, il n'en a pas fait un gros titre mais il a su en quelques mots résumer parfaitement la situation des uns et des autres, en apportant en plus l'information que je n'ai pas trouvée sur le Net : le montant de l'indemnité que les sénateurs se sont aussi allouée (voir l'article ci-dessous).

Considérant probablement que celle des députés était trop modeste, ils ont estimé que la leur devait s'élever pour eux, leur conjoint et leurs enfants à… 20.000 euros ! A ce prix-là me direz-vous on peut presque se payer des obsèques en grande pompe. Peut-être, mais n'oublions pas qu'il y a parmi ces prétendants, le numéro trois du gouvernement et "en même temps" l'intérimaire du Président de la République. Et n'oublions pas non plus qu'à la cérémonie seront présents une flopée de VIP venus de toute la France, et peut-être de l'étranger, qu'il faudra accueillir, héberger et sustenter. Tout compte fait je me demande si 20.000 euros ce

n’est pas un peu juste !

(Cliquez sur l’image pour l’agrandir)



# Enterrement low cost

AH, les petits coquins… Près de deux siècles qu’ils se faisaient enterrer aux frais du contribuable. La République est généreuse avec ses élus : 18 255 euros max par député, mais avec possibilité de faire « profiter » conjoint et enfants de cette petite enveloppe.

Anecdotique ? Pas vraiment, puisque les obsèques d’anciens députés et de leurs proches ont coûté 573 000 euros à l’Assemblée l’année dernière. Désormais, le cadeau ne dépassera pas les 2 350 euros, et il faudra produire une facture. Le vent d’austérité n’a pas soufflé jusqu’au Sénat, qui a décidé de conserver pour chaque sénateur une enveloppe de 20 000 euros.

Le Sénat mérite bien sa réputation de maison de retraite la plus cosy de Paris, le suivi est assuré jusqu’au bout.

M 00708 - 5082 - F: 1,20 €

21/3/18